FICHE TECHNIQUE COLLECTIVITE

SANICIDE

Détartrant alimentaire

Applications

- Carrelage
- Usage complémentaire : Chauffe-eau, toilettes, WC, nettoyage des bassins, piscines, pédiluves, bâche de camion, groupe frigorifique, canalisations, autocuiseur

Propriétés

- Dissout les dépôts calcaires, le tartre
- Détartrant désincrustant liquide conçu spécialement pour le détartrage et l'entretien des machines à laver professionnelles
- Contient de l'acide chlorhydrique et phosphorique
- Elimine la laitance de ciment sur les carrelages et chapes

Mode d'emploi et dosage

- S'utilise pur ou à diluer

Pour les sols et les sanitaires: Appliquer le produit. Frotter à l'aide d'une éponge ou d'un balai brosse selon le cas. Rincer immédiatement à l'eau. Réitérer l'opération, si nécessaire.

Détartrage (bouilloires, cafetières, pompes de bassins, etc) : Diluer 10 de produit dans l'eau. Faire tourner l'appareil pendant 1 heure environ. Effectuer trois rinçages à l'eau potable.

Toujours effectuer plusieurs rinçages à l'eau potable.

A utiliser pur en fonction du degré d'entartrage.

Recommandations et sécurité d'emploi

- Consulter la fiche de données de sécurité du produit avant toute utilisation
- En cas de projection dans les yeux ou sur la peau laver immédiatement à l'eau claire et consulter un médecin
- Ne pas utiliser sur le marbre, comblanchiens et autres roches tendres
- Tenir hors de portée des enfants

Données physico-chimiques

- Gel rouge
- pH : 1.5
- Densité : 1.028

Conforme à l'arrêté du 08/09/99 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires

Conditionnement*

- Jerrican 5 L (4 x 5 L) - Jerrican 20 L

Plus de conditionnements sur demande

Version9 du 28/07/21 N°0736

hagral LABORATOIRES
Concepteur et fabricant de vos formulations aqueuses

Z.I. 412 RUE GUSTAVE EIFFEL - 26400 CREST - Tel : 04 75 25 50 21 - contact@hagral.fr

Les renseignements contenus dans cette notice ont pour but d'aider les utilisateurs. Ils résultent d'essais effectués en toute objectivité dans nos laboratoires. Il appartient aux utilisateurs de nos produits de s'assurer que ceux-ci conviennent à l'emploi qu'ils veulent en faire. En agissant ainsi, nous éviterons des erreurs dont nous ne pourrions en aucun cas assumer la responsabilité.